

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### Arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Le Maire de la commune de COLAYRAC SAINT CIRQ

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2225-1 et suivants, L. 2213-32 et R. 2225-1 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-235 du 27 février 2015 fixant le Référentiel National de la Défense Extérieure Contre l'Incendie NOR : INTE1522200A ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 approuvant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie de Lot-et-Garonne (RDDECI 47) ;

**Considérant** que le Maire assure et est responsable de la Défense Extérieure Contre l'Incendie sur son territoire de compétence,

**Considérant que**, dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article R. 2225-4 du CGCT, le Maire a vocation à identifier les risques, la quantité, la qualité et l'implantation des Points d'Eau Incendie (PEI) ;

### ARRETE

#### **Article 1° : Recensement des Points d'Eau Incendie**

L'état des points d'eau incendie, à jour de la date de signature du présent arrêté, pour l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours, figure dans le tableau annexé (Annexe 1).

#### **Article 2° : Organisation des échanges d'informations entre le Maire et le SDIS 47**

La circulation des informations entre le Maire ou le conseiller municipal désigné correspondant incendie et secours et le SDIS 47 porte sur :

- L'impossibilité temporaire des PEI et leur remise en service,

*Si cette indisponibilité est programmée l'échange de l'information se fera par envoi de mail à l'adresse [infoprev@sdis47.fr](mailto:infoprev@sdis47.fr) en précisant, selon la durée, la mise en œuvre de mesures compensatoires (réserves d'eau mobiles, interconnexion des réseaux d'eau permettant en cas d'incendie, l'alimentation normale ou dégradée des points d'eau incendie impactés ...).*

*Si cette indisponibilité est fortuite l'échange de l'information se fera par envoi de mail à l'adresse [infoprev@sdis47.fr](mailto:infoprev@sdis47.fr) aux heures ouvrables du SDIS et en dehors de cette période directement par appel au 18.*

- La modification des caractéristiques des PEI,
- La gestion courante des PEI (visite de réception, contrôle technique périodique),
- La création ou la suppression des PEI.

*Pour ces trois situations, l'échange de l'information se fera par envoi de mail à l'adresse [infoprev@sdis47.fr](mailto:infoprev@sdis47.fr)*

**Article 3° : Modalités de réalisation des contrôles techniques**

Les contrôles techniques périodiques comprenant les contrôles fonctionnels et les contrôles des performances (débit/pression) tels que définis dans le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie de Lot-et-Garonne seront réalisés tous les 3 ans, à compter de l'année 2021.

Les résultats seront transmis au SDIS 47 conformément à l'article 2 du présent arrêté.

**Article 4° : Modalités de mise à jour du présent arrêté**

Le présent arrêté sera mis à jour dès la création d'un nouveau point d'eau incendie sur le territoire de la commune (mise à jour de l'annexe 1).

Fait à Colayrac Saint Cirq, le 4 décembre 2023.

Le Maire



Pascal de SERMET

## Annexe 1 - Tableau de recensement des PEI

N°	Adresse	Type	Débit (m3)	Pression (bar)	Statut	Propriétaire
1	LIEU DIT MARGAL. Angle du chemin de Margal et route de Bidounet.	PI de 100	72	7,8	Public	Commune
2	LIEU DIT LACEPEDE.A côté du foyer de Charité.	PI de 100	61	7	Public	Commune
3	LIEU DIT BORDENEUVE. Angle route de Lacépède et chemin Roc de lapeyre.	PI de 100	74	3,1	Public	Commune
4	LIEU DIT SAINT CIRQ. Derrière le cimetière route de Chadois.	PI de 100	170	4,2	Public	Commune
5	Angle de la route de Chadois et route de la Baraille	PI de 100	97	3,2	Public	Commune
6	LIEU DIT L'ARY Angle de la route de Bibes et Chemin de Caillaou	PI de 100	60	11	Public	Commune
7	LIEU DIT SABLOU. Angle de la route de Saint-Cirq et route du Sablou.	PI de 100	143	4,9	Public	Commune
8	LIEU DIT COCARD. A l'angle de la route des Escloupes et route de prayssas.	PI de 100	89	4,8	Public	Commune
9	Zone artisanale de La Chaise.	PI de 100	30	4,2	Public	Commune
10	Lagravière.Rond point angle de la route de Gibert et route de Cocard.	PI de 70(65) + 2*45	39	4,2	Public	Commune
11	LIEU DIT JOUSISTES. Devant INTERMARCHE	PI de 100	30	4,5	Public	Commune
12	A droite du 1176 route d'Agen. Face à la casse Auto -AP47-	PI de 100	32	4,6	Public	Commune
13	LIEU DIT REY. Face au 2268 route d'Agen, devant les Ets David.	PI de 100	30	4,5	Public	Commune
14	LIEU DIT MENITTES. Face au 2722 route d'Agen	PI de 100	34	4,5	Public	Commune
15	LIEU DIT ESCLOUPES. Angle de la route des Escloupes et route d'Agen.	PI de 100	74	4,6	Public	Commune
16	Terre du Bourg. Entre la station Total et le garage Renault.	PI de 100	80	4,8	Public	Commune
17	A l'angle de la rue des Ecoles et Av de la libération	PI de 100	63	4,9	Public	Commune
18	Face au 5 et 6 rue des Acacias.	PI de 100	62	5,5	Public	Commune
19	Face au 7 rue des Hirondelles	PI de 100	63	5	Public	Commune
20	LIEU DIT COUDE. Angle de la route Carrérote et RD 813	PI de 100	40	5	Public	Commune

21	LIEU DIT TARGUEBAYLE. A. l'école René Cassin.	PI de 70(65) + 2*45	62	4,8	Public	Commune
22	ZAC CHAMPS DE LABARTHE. Face à l'entreprise VB Fermetures.	PI de 100	95	5	Public	Commune
23	Angle de la route de Rabanel et l'Av de La Libération. Devant la Pharmacie.	PI de 100	64	4,6	Public	Commune
24	LIEU DIT DOUAT. Face au 1505 Av de La Libération.	PI de 100	47	5	Public	Commune
25	ZAC CHAMPS DE LABARTHE. Devant BEADE SA	PI de 100	81	5	Public	Commune
26	ZAC CHAMPS DE LABARTHE. Devant les transports Carnail.	PI de 100	67	4,3	Public	Commune
27	Angle de la route de Saint Jean de vigouroux et de la place Antoine Garric.	PI de 100	80	7,2	Public	Commune
28	Face au 198 route du Bédât.	PI de 100	139	7	Public	Commune
29	Vieille côte de Monbran. Face Les Fontaines, 50 m au début de la côte.	PI de 100	49	7	Public	Commune
30	Vieille côte de Monbran, face au N° 16.	PI de 100	32	3,6	Public	Commune
31	Face au 9 rue Alexandre Laffitte.	PI de 100	150	5,8	Public	Commune
32	Bédât. Entre le 1106 et le 1118 de la route du Bédât.	PI de 100	129	3,8	Public	Commune
33	Bédât. Face 1369 de la route du Bédât.	PI de 100	120	5	Public	Commune
34	Face au 228 route du Fangot	PI de 100	82	7	Public	Commune
35	Au lieu dit Chique. Entre le 3087 et le 3155 route de Prayssas	PI de 100	106	8,5	Public	Commune
36	Au lieu dit "Gardes" au 1600 route de Bidounet.	PI de 100	70	5,5	Public	Commune
37	Côte de Lamoure entre le n°1517 et le n°1607	PI de 100	80	8,4	Public	Commune
38	Angle côte de Lamoure et chemin de Barrière	PI de 100	62	3,6	Public	Commune
N°	Adresse	Type	Volume m3		Statut	Gestionnaire
5001	LIEU DIT FANGOT. Ancienne station d'épuration, derrière INTERMARCHÉ et la voie de chemin de fer.	Réserves	600		Public	Commune
5002	Allée des CHAMPS DE LARY à l'entrée du lotissement.	Réserves	120		Public	Commune
5003	540 route de Labarthe	Réserves	30		Public	Commune